



Montreuil, le 2 avril 2013

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'État, de la
Décentralisation et de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 Paris

Madame la Ministre,

Les personnels travailleurs sociaux de la Fonction publique territoriale seront particulièrement mobilisés le 9 avril prochain à l'appel de l'intersyndicale CGT, FSU, SUD-Solidaires et FA-FPT pour la reconnaissance de leurs diplômes d'Etat sanctionnant 3 années d'études supérieures au niveau II et la requalification de leurs cadres d'emplois en catégorie A.

Il y a plus de 20 ans, en 1992, l'accord dit « Durafour » avait permis leur intégration dans un Classement Indiciaire Intermédiaire (CII) situé entre la catégorie B et la catégorie A. Cette grille considérée comme transitoire suite aux mobilisations sans précédent des assistants sociaux et éducateurs spécialisés devait permettre à terme l'accès à la catégorie A. Depuis, les gouvernements qui se sont succédés n'ont eu de cesse de repousser cette échéance.

En 2011, depuis l'attribution de 180 crédits européens (ECTS) aux Diplômes d'Etat des assistants sociaux, éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale et éducateurs de jeunes enfants, équivalent au niveau français Licence, plus rien ne s'opposait à une reconnaissance statutaire et salariale légitimement attendue de ces agents.

Pourtant, le gouvernement a maintenu au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT) ces cadres d'emploi de la filière médico-sociale avec un reclassement dans le nouvel espace du B, contre l'avis unanime défavorable du conseil. Un vœu du CSFPT demandant au gouvernement l'ouverture de négociations sur cette filière a alors été formulé.

Ce dossier devait être examiné le 14 décembre 2012 lors de la thématique « parcours professionnel » de l'agenda social. Il n'en a rien été et les revendications de ces personnels ont été gelées à l'instar de la valeur du point d'indice.

Alors que la quasi-totalité des cadres d'emploi de la filière sociale a été revalorisée ou est en passe de l'être, même si cela reste très insuffisant, les cadres d'emplois des seuls travailleurs sociaux à Bac+3 restent à la traîne et vont connaître à terme une importante régression salariale du fait de l'allongement de la durée de carrière. Ainsi, dans les années 1990, les travailleurs sociaux commençaient leur carrière avec un salaire qui équivalait à 1,89% du SMIC. Aujourd'hui, c'est 1,1% du SMIC, après une formation de plus en plus exigeante.

Les conditions de travail, en particulier dans les services départementaux, se dégradent : perte de sens, remise en cause des qualifications, alors que la demande sociale est de plus en plus forte. Les travailleurs sociaux doivent également mettre en place des formes de travail plus collectives et ce, comme pour l'accompagnement individuel, sans moyens ni temps dégagés.

Pourtant, dans le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale présentée le 21 janvier dernier, le gouvernement affirme sa volonté de « *refonder le travail social* ». Parmi les actions évoquées figure une « *campagne de promotion des métiers du social* ».

De même, Madame Carlotti, ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre les exclusions, a réaffirmé en conclusion de son discours d'introduction à la séance plénière du Conseil Supérieur du Travail Social du 23 janvier dernier que: « *parce que les travailleurs sociaux participent à mettre concrètement en œuvre les principes de la République, ils méritent toute la considération de notre Nation* »

Le manque de reconnaissance et de valorisation financière de la profession n'est-il pas, une fois de plus, à mettre en lien avec la féminisation des métiers et les inégalités salariales qui perdurent entre les hommes et les femmes ?

Le 9 avril sera également une journée d'action unitaire contre l'accord interprofessionnel sur l'emploi du 11 janvier 2013 et sa transposition législative.

La lutte contre le chômage appelle une rupture avec les politiques d'austérité néfastes à l'emploi en qualité et en quantité, dans le public comme dans le privé.

Les revendications des travailleurs sociaux s'inscriront donc pleinement dans cette journée d'action. Les organisations syndicales de la Fonction publique territoriale signataires de l'appel attendent donc d'être reçues sur ce dossier.

La Fédération CGT des Services publics et son Union fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens dépose par conséquent un préavis de grève de 24h le jeudi 9 avril de 00h à 24H, sur la base des revendications suivantes pour ces catégories :

-prise en compte du niveau de formation initiale des assistants sociaux-éducatifs et éducateurs de jeunes enfants et leur inscription immédiate dans la catégorie A type avec des grilles indiciaires de déroulement de carrière correspondantes.

-augmentation des salaires par la revalorisation du point d'indice et la refonte des grilles indiciaires pour la reconnaissance des qualifications.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la Fédération CGT des Services Publics,



Baptiste TALBOT,

Secrétaire général